

TARIFS DES LOCATIONS DE TERRES 2022

Pour l'année 2022, les loyers sont fixés comme suit :

- 227,18 € /hectare pour les terres cultivables,
- 90,86 € /hectare pour les prairies.

LOTISSEMENT COMMUNAL DE GUERNEVEZ III : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

Les crédits inscrits au Budget Primitif 2022, sont modifiés comme suit :

- Article 605 (travaux) : 20.000 €
- Article 7015 (vente de terrains) : 20.000 €

CONVENTIONS AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENT D'ENERGIE DU FINISTERE

Rénovation d'un point lumineux – rue de Kerguioch : la participation de la Commune est fixée à 50% des travaux H.T., soit 950,00 €. Accord du Conseil Municipal.

Rénovation de la salle omnisports : la Commune envisage l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la couverture prochainement rénovée de la salle omnisports. Le Conseil Municipal autorise Le Maire à mandater le SDEF pour le montage du projet.

Modification des horaires d'éclairage public : Madame Le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de maîtrise de la consommation d'énergie. Ainsi, une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies sur la consommation d'énergie, sur la durée de vie des matériels et la maintenance.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe les plages horaires d'éclairage public comme suit sur tous les points lumineux de la Commune :

- Allumage : 6h30
- Extinction : 21h30 (sauf le bourg les vendredis et samedis : 23h30).

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Madame Le Maire informe qu'à ce jour, 117 élèves (5 classes) sont inscrits à l'école Sainte-Anne et 54 à l'école du Vieux Puits (3 classes).

Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à la demande présentée par la directrice de l'école publique, pour la mise en place d'une deuxième ATSEM pour 4 enfants de Grande Section accueillis dans la classe CP – CE1.